

Réunion de début de saison (24/01/2020)

Le Comité Directeur présente ses meilleurs vœux.

A - Cette réunion est précédée d'une Assemblée Générale Ordinaire, comme indiqué dans votre convocation (Quorum respecté 24/53) pour :

1°/ Modification du Règlement Intérieur (tenue vestimentaire des nouveaux Membres) :

Les extraits des RI (l'ancien Article 1 et le « nouveau modifié ») :

Règlement intérieur du CCVSP
Adopté par l'AGO du **24/11/2017**

Article 1 - Agrément des *nouveaux membres actifs*

1. Tout **nouveau** membre actif doit être parrainé et présenté par un membre actif du CCVSP préalablement à son agrément.
2. Les nouveaux membres actifs désirant adhérer, doivent remplir un bulletin d'inscription, payer la cotisation (adhésion, licence) fournir la totalité des documents réclamée par la FFCT et acheter le maillot du CCVSP ; *remarque* : la tenue-club (ensemble : maillot et cuissard) peut être achetée au **tarif préférentiel nouveaux membres actifs** (tarif arrêté par le Comité Directeur).

REPLACÉ PAR

Règlement Intérieur du CCVSP modifié

Article 1 - Agrément des *nouveaux membres actifs*

1. Tout **nouveau** membre actif doit être parrainé et présenté par un membre actif du CCVSP préalablement à son agrément.
2. Les nouveaux membres actifs désirant adhérer, doivent remplir un bulletin d'inscription, payer la cotisation (adhésion, licence) fournir la totalité des documents réclamée par la FFCT et acheter le maillot du CCVSP ; *remarque* : le maillot sera acheté au **tarif préférentiel nouveaux membres actifs** (tarif arrêté par le Comité Directeur).

VOTE : 24 voix pour / 24 voix exprimées

Adopté par l'AGO du **24/11/2019**

2°/ Élection de Patick Verdot (coopté en cours de saison par le CD)

VOTE : 24 voix pour / 24 voix exprimées

P. Verdot est élu

Fin de l'AGO ; poursuite de la réunion de début de saison

Le Président : C Van Rijswijk

Le secrétaire de séance :

B - RÉUNION de DÉBUT de SAISON 2020

1°/ Constitution du CD :

Président : Cornélis van Rijswijk

Vice-présidente : Colette Dorne

Trésorier : Alain Picard

Trésorier adjoint : Pierre Dorne

Secrétaire : Roger Devulder

Secrétaire adjoint : Ghislaine Devulder

Membres : André Parisot - Jacky Bayard - Ghislain Kiszka – Eliane Rose – Guy Garcin,
Jean Fourmy, Patrick Verdot

Nous sommes à ce jour 18h15 : 32 membres renouvelés

Le trésorier rappelle le solde : 1792.97€ + 2.12€ d'intérêt sur le livret.

Il demande : d'éviter de jongler avec les différents types de licences ; en particulier, quand on passe de **Rando** (1^{ière} année du CMNI) à **Balade** (pas besoin de CMNI) et qu'on revient à **Rando** (avec le CMNI de la 1^{ière} année !)...

Le CMNI de la 1^{ière} **Rando** n'est plus valide lors de la saisie du retour à **Rando**.

La saisie est impossible s'il ne fait pas assurer les modifications directement par les services de la FFCT (via le téléphone).

Ceux d'entre vous qui seront dans cette situation (passage du **Rando**, au **Balade**), seront laissés **Rando**, pendant toute la durée de validité de leur CMNI..

2°/ Attribution des tâches.

- *Demandes de subvention* :

- ✓ Mairie de Villers St Paul : Cornélis
- ✓ ACSO : Alain Picard

Le trésorier rappelle que certaines activités de chacun rapporte des points au CCVSP (par ex : séjour au gîte des 4 vents, abonnement à la revue, stage de formation, etc.....). Ces points sont transformés en € sur le compte fédéral du club (26€ en 2019).

- La bonneterie et le matériel : Alain Picard et Pierre Dorne
- Reliquat petit matériel : P Dorle local Cyclo : Cornélis Van Rijswijk
- La communication :

✓ Avec la Mairie : Vœux au Maire, Bulletin Municipal : Roger Devulder, Fourmy Jean.

✓ Avec la Presse : Fourmy Jean ; Revue « Cyclotourisme », Oise-Hebdo (Mr Beaumont Senn), Bulletin municipal de VSP (et autres ?), Parisien, Courrier Picard, Les panneaux lumineux municipaux (Villers, Creil, Nogent), etc.....

✓ Via internet : Guy Garcin

✓ Un rappel aux prochaines réunions mensuelles sera fait par mail

- Responsable du site Internet : Guy Garcin. Appel à candidature pour le poste d'adjoint

- les relations avec le CODEP et le COREG : Cornélis Van Rijswijk, Colette Dorne.

- les programmes mensuels : Roger Devulder

- les évènements familiaux : Alain Picard

- Repas de fin d'année : Ghislain Kiszka, Ghislaine Devulder et Colette Dorne

- Sécurité : Pierre Dorne, Alain Picard.

- Archives administratives, historiques et listings des licenciés du Club : Cornélis, Roger Devulder.

3°/ Calendrier 2020.

- Les réunions mensuelles sont programmées le dernier vendredi de chaque mois à

18h 15 Espace P Perret ou Louise Michel en périodes scolaires.

- Le Diaporam'Oise aura lieu le **samedi 8 février 2020** à Clermont au St Géran.

- Une randonnée en mémoire de Max intitulée « **Le Chêne Majestueux de Max** » aura lieu le **dimanche 29 mars 2020** à l'Espace Pierre Perret.

- Une randonnée appelée « La Printanière Fleury » :

En remplacement de la Nono : **le samedi 18 avril 2020**. Restauration à la « **La Table de Fleury** » à Fleury. Le parcours proposé en 2019 était de 133km, il peut être raccourci d'après Roger. Villers Fleury 50 km aller.

- Le séjour club :

Du **24 au 30 mai 2020** au Village Vacances Kerfetan à Landaul (Morbihan). Le solde sera à régler un mois avant notre arrivée.

- Pâques en Provence :

Concentration à **Blauvac** près de Carpentras dans le Vaucluse **du 11 au 13 avril**

- Pâques en Quercy :

à **Cajarc** (Lot) : **du 11 au 13 avril**. Colette signale que le CODEP prendrait en charge les inscriptions et une participation au transport s'il y a du covoiturage (minimum 3 personnes par véhicule).

- 82^{ième} Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme :

à **Valognes** (Manche) : **du 2 au 9 août 2020**. Le trésorier signale qu'il peut « co-voiturer » (un cyclo+vélo+bagages).

- La Joël Dagniaux :

le **27 septembre 2020**. Départ de l'Espace Pierre Perret.

- Toutes à Toulouse :

Du **4 au 14 septembre 2020**. (CF mail du 28/11/2018)

Les féminines désirant y participer sont priées de retourner le bulletin de préinscription **avant le 5 février 2019** à Lucienne Gaxatte, Responsable Féminines du CODEP Oise.

- Sorties en semaine :

Une à deux sorties en fonction de la météo et de la saison. Une modification des statuts à la dernière AGE permet à chaque organisateur de sortie, d'être en conformité avec la réglementation.

- Proposition de sortie hors département :

Le dimanche **13 septembre 2020 à Gisors** dans (Eure) « 46^{ième} circuit des 6 cantons » 3 parcours : 30, 60 et 90 km.

- Brevets Fédéraux (BF) :

- 150km : Mouy-Eu le 25 avril et Eu Mouy le 26 avril 2020
- 200km : Mouy-Eu le 25 avril 2020

- L'AG en fin d'année :

Le **vendredi 20 novembre** à l'Espace P Perret.

- Le repas de fin d'année :

Une majorité des membres du CD souhaite changer de restaurant en 2020. C Dorne propose le restaurant « Auberge du Marronnier » à Verneuil pour le couscous. Les dates des

samedi 28 novembre 2020 ou samedi 5 décembre 2020 sont souhaitées.

C Dorne se charge de négocier le menu, le prix et de confirmer l'une des 2 dates.

- Rappel :

Le club a, à votre disposition des cartes de Brevet Cyclotourisme National, Brevet Province Française, Voyage Itinérant, Brevet Cyclo Montagnard à faire tamponner lors de vos participations aux différentes organisations nationales dans l'hexagone.

4°/ Evolution de la Fédération :

- La revue Cyclo :

En 2020, une version numérique sera bientôt disponible et offerte en supplément aux abonnés papier 2020. Ce supplément sera accessible à partir du code de chacun lié à son espace personnel.

En 2020 ou 2021, tous les adhérents à la fédé auront accès à la version numérique, mais avec un peu de décalage par rapport aux abonnés papier.

- Outils Numériques :

Mise en place de plusieurs outils et services numériques, comme la boutique en ligne et inscriptions en ligne, la revue au format numérique etc.... tous ces développements ont un coût (développement, maintenance...). De ce fait, en 2021 les licences seront majorées de 1 Euro.

- CNDS :

En 2020, le CNDS devient **Agence Nationale du Sport** (A.N.S) les subventions transiteront par la Fédé qui aura en charge la validation des dossiers. Les flux financiers se feront entre l'Agence Nationale du Sport et la FFCT, qui les attribuera aux bénéficiaires (clubs, CODEP et COREG).